

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00689

Numéro SIREN : 853 834 463

Nom ou dénomination : A.G.R FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2023 sous le numéro de dépôt 3722

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AGR FORMATION 44 Avenue de Condé 59300 VALENCIENNES			
SIRET 8 5 3 8 3 4 4 6 3 0 0 0 1 2		Mel : agr.securite@sfr.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Formation continue d'adultes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	3 816
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	☒	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	☐
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	☐
		Autres dispositifs	☐
		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	--	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CHD GRAND HAINAUT VALENCIENNES Rue Louis Duvant 59220 ROUVIGNIES Tél : 0327460196		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date : 17/05/23 Lieu : VALENCIENNES	
		Président	
		Qualité et nom du signataire : RICHER DAVID	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
K	DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
				0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice					
			MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		AGR FORMATION		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		44 Avenue de Condé		59300 VALENCIENNES	
SIRET		8 5 3 8 3 4 4 6 3 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
AC TIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	4 135	030	1 203
	Immobilisations financières * (1)	040	759	042	759
	Total I (5)	044	4 894	048	1 203
AC TIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	49 214	070	49 214
		(2) { Autres* (3)	072	1 495	074
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	20 724	086	20 724
	Charges constatées d'avance*	092	1 315	094	1 315
	Total II	096	72 748	098	72 748
	Total général (I + II)	110	77 642	112	1 203
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	49 367		
	Résultat de l'exercice	136	-3 506		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	46 961		
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	11 583		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	17 895		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	29 477			
Total général (I + II + III)	180	76 439			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AGR FORMATION						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 740	442	1 150	444		446	2 890	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	550	462		464		466	550	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	695	474		476	695	
Immobilisations financières		480	350	482	409	484		486	759	
TOTAL		490	2 640	492	2 254	494		496	4 894	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	261	532	448	534		536	709	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	187	552	275	554		556	462	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	33	564		566	33	
TOTAL		570	448	572	755	574		576	1 203	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AGR FORMATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	3 816
Total des déficits restant à reporter		870	3 816

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : AGR FORMATION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
Dont apprentis		657	1
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art.
38 de l'ann. III au CG
(1))Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

8 5 3 8 3 4 4 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGR FORMATION

ADRESSE (voie)

44 Avenue de Condé

CODE POSTAL

59300

VILLE

VALENCIENNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique KADDOUR Prénom(s) SALAH
Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 500,00
Naissance : Date 13/05/1959 N° Département 99 Commune El-Flaye Pays Algérie
Adresse : N° 1 Voie rue du Maréchal de Croy
Code Postal 59163 Commune CONDE-SUR-L'ESCAUT Pays France

Titre (2) M. Nom patronymique RICHER Prénom(s) DAVID
Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 500,00
Naissance : Date 24/06/1976 N° Département 59 Commune VALENCIENNES Pays France
Adresse : N° 21 Voie rue Molière
Code Postal 59163 Commune CONDE-SUR-L'ESCAUT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

8 5 3 8 3 4 4 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGR FORMATION

ADRESSE (voie) 44 Avenue de Condé

CODE POSTAL 59300

VILLE

VALENCIENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Certifié conforme par le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a small vertical mark, positioned below the text.

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SAS “ A.G.R FORMATION ”
Capital social de 1000 €,
44 avenue de Condé 59300 Valenciennes
RCS Valenciennes 853 834 463 00012

PV AGO des actionnaires du 30.06.2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vendredi 30 juin,
À 19 heures.

Les actionnaires de la SAS « A.G.R FORMATION »
Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000 euros, réparti en MILLE
(1000) actions d'un euro (1 €), dont le siège social est au 44 avenue de Condé
59300 Valenciennes RCS Valenciennes 853 834 463 00012, se sont réunis audit
siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RICHER David, en qualité de
Président.

Sont présents :

- Monsieur RICHER David, né le 24 juin 1976 à Valenciennes (59), de nationalité Française, demeurant au 21 rue Molière 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS
- Monsieur KADDOUR Salah, né le 13 mai 1959 à Dellys (Algérie), de nationalité Française, demeurant au 1 rue du Maréchal de Croy 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS

Soit au total les actionnaires présent, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 110 758 €, le résultat de l'exercice se traduit par un **résultat d'exploitation de - 3 096 €, un bénéfice comptable de - 3 506 € et un résultat fiscal de - 3 816 €.**

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	120 479 €
- Total des charges d'exploitation :	123 574 €
- Total des charges financières:	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	720 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
Impôts sur les sociétés :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 2 640 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice avec un légère CA hausse mais un résultat déficitaire.

Les effets de la crise économique continuent à se faire sentir ainsi qu'une concurrence effrénée !

La crise énergétique a fortement impacter notre résultat pour cet exercice 2022 !

Mais une gestion rigoureuse et une maîtrise des couts nous permettrons d'augmenter le bénéfice !!

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art.L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de - 3 506 € est affecté ainsi :

- En report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
M. RICHER David



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SAS “ A.G.R FORMATION ”
Capital social de 1 000 €,
44 avenue de Condé 59300 Valenciennes
RCS Valenciennes 853 834 463 00012

PV AGO des actionnaires du 30.06.2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vendredi 30 juin,
À 19 heures.

Les actionnaires de la SAS « A.G.R FORMATION »
Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000 euros, réparti en MILLE
(1000) actions d'un euro (1 €), dont le siège social est au 44 avenue de Condé
59300 Valenciennes RCS Valenciennes 853 834 463 00012, se sont réunis audit
siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RICHER David, en qualité de
Président.

Sont présents :

- Monsieur RICHER David, né le 24 juin 1976 à Valenciennes (59), de nationalité Française, demeurant au 21 rue Molière 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS
- Monsieur KADDOUR Salah, né le 13 mai 1959 à Dellys (Algérie), de nationalité Française, demeurant au 1 rue du Maréchal de Croy 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS

Soit au total les actionnaires présent, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes de clôture au 31.12.2022 de la SAS et Affectation Résultats**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur RICHER David en tant que Président, pour l'exercice 2022**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2022, présentant **un résultat d'exploitation de - 3 096 €, un résultat comptable de - 3 506 € et un résultat fiscal de - 3 816 €,** approuve lesdits comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de - 3 506 € est affecté ainsi :

- En report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le président a eu la rémunération brute suivante pour cet exercice clos au 31.12.2022 : 21 540 € et que les charges sont à jour.

L'assemblée constate que le Directeur Général n'a eu de rémunération pour cet exercice clos au 31.12.2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au Président Monsieur RICHER David pour sa gestion durant l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur RICHER David pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr RICHER David

